



POLITIQUE

**Protection des renseignements personnels
recueillis par l'Église évangélique de Chicoutimi**

Adoptée par le Conseil de l'Église évangélique de Chicoutimi le 13 avril 2026

Table des matières

1. PRÉAMBULE.....	3
2. OBJECTIF	3
3. CHAMPS D'APPLICATION	3
4. COLLECTES DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.....	4
5. MESURES MISES EN OEUVRE	5
6. DROIT D'ACCÈS, DE RECTIFICATIONS ET DE RETRAIT.....	6
7. PROCESSUS DE PLAINTE	6
8. INFORMATION RELATIVE À LA PRÉSENTE POLITIQUE	6
9. MODIFICATION DE LA POLITIQUE	6
10. ENTRÉE EN VIGUEUR OU DE MISE À JOUR.....	6

1. PRÉAMBULE

La présente politique découle de l'obligation qu'a l'Église évangélique de Chicoutimi (EEC) de se conformer à La loi 25 du gouvernement du Québec visant la protection des renseignements personnels recueillis dans le cadre de ses activités.

L'EEC se doit de publier sur son site Internet une politique rédigée en termes simples et clairs puisqu'elle recueille des renseignements personnels.

En fournissant des renseignements personnels par écrit ou en accédant et en utilisant les moyens technologiques proposés par l'EEC, toute personne reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des mentions légales et conditions générales d'utilisation.

2. OBJECTIF

La présente politique a pour objet d'informer toute personne qui fournit à l'EEC des renseignements personnels par écrit ou qui utilise le site, l'application, le courriel ou tout autre service en ligne proposé par l'EEC des règles appliquées en matière de protection des renseignements personnels recueillis.

3. CHAMPS D'APPLICATION

3.1 Formulaires papier

La présente politique s'applique à tous les renseignements personnels recueillis par un ou plusieurs formulaires papier. Les renseignements ainsi recueillis sont consignés en ligne dans l'application EEC ou dans le logiciel comptable pour fins d'impôt.

3.2 Moyens technologiques utilisés par l'EEC

La présente politique s'applique à tous les renseignements personnels recueillis par moyens technologiques par l'EEC, soit par son site ou tout autre service en ligne qu'elle utilise.

3.2 Sites web externes

Le site de l'EEC peut contenir des liens vers des sites externes. L'EEC n'est pas responsable du contenu de ces sites ni de leurs pratiques relatives à la vie privée. Nous invitons toute personne qui s'y rend à prendre connaissance de leur politique de confidentialité.

4. COLLECTE DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

4.1 Moyens utilisés

Les renseignements personnels conservés par l'EEC sont recueillis seulement après que la personne concernée ait été informée des fins de la collecte et qu'elle soumette volontairement ceux-ci, soit en transmettant un courriel ou par l'entremise d'un formulaire en ligne ou papier.

Les services en ligne principalement utilisés, sans être exhaustifs, sont les suivants :

- Logiciel comptable de l'EEC ;
- Site web de l'EEC ;
- Application de l'EEC ;
- Boîtes courriel de l'EEC.

4.2 Renseignements personnels pouvant être collectés

L'EEC recueille uniquement les renseignements personnels nécessaires à l'exercice de ses attributions. Afin d'être en mesure de rendre un service demandé ou de se conformer à la loi, l'organisation se réserve le droit de demander à une personne de fournir des renseignements personnels ou des pièces justificatives.

Aucun renseignement personnel n'est recueilli à moins d'avoir informé la personne concernée des fins de la collecte et d'avoir obtenu son consentement préalable.

Les renseignements pouvant être recueillis incluent notamment :

- Les coordonnées personnelles ;
- Les renseignements concernant l'identité ;
- Les renseignements de nature financière ;
- Les renseignements de nature médicale ;
- Les renseignements relatifs à l'emploi ou à des emplois antérieurs ;
- Les renseignements relatifs à une plainte ou un signalement.

4.3 Utilisation des renseignements personnels

Les renseignements recueillis sont utilisés uniquement dans le cadre des missions et fonctions de l'EEC.

4.4 Communication des renseignements personnels

L'Église évangélique de Chicoutimi traite l'ensemble des renseignements personnels sous sa responsabilité de manière confidentielle. Ces renseignements ne sont ni vendus, ni loués, ni communiqués à des tiers, sauf avec le consentement de la personne concernée ou lorsque la loi l'autorise ou l'exige.

La communication de renseignements personnels peut notamment survenir dans les circonstances suivantes :

- Lorsque requise pour l'administration normale des activités de l'Église, auprès de fournisseurs de services ou de professionnels liés par une entente de confidentialité (p. ex. comptables, vérificateurs, institutions financières, conseillers juridiques) ;
- Lorsque nécessaire à une vérification financière, un audit, une inspection ou à la conformité légale ou fiscale ;
- Lorsque exigée par une autorité compétente en vertu d'une obligation légale, d'une ordonnance d'un tribunal, d'un mandat ou de toute autre demande formelle prévue par la loi ;
- Lorsque nécessaire à l'exercice ou à la défense des droits légaux de l'Église ;
- Lorsque la loi permet la communication sans consentement afin de prévenir un risque sérieux de préjudice pour une personne.

Dans tous les cas, l'Église limite la communication aux seuls renseignements nécessaires et met en place des mesures de sécurité appropriées afin d'en préserver la confidentialité et l'intégrité, conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé et aux exigences de la Loi 25.

5. MESURES MISES EN OEUVRE

L'EEC met en place des mesures de sécurité afin d'assurer la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels, notamment la gestion des accès et les sauvegardes informatiques pour tous les renseignements conservés par moyens technologiques. Les renseignements personnels recueillis à l'aide d'un formulaire papier sont conservés sous clé et détruits dès la consignation à l'application EEC ou à la fin de la période prévue par la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'EEC s'engage à déclarer tout incident de confidentialité impliquant un risque de préjudice sérieux à la Commission d'accès à l'information du Québec (CAI) et aux personnes concernées dans les plus brefs délais.

6. DROIT D'ACCÈS, DE RECTIFICATIONS ET DE RETRAIT

Toute personne peut demander l'accès, la rectification ou le retrait des renseignements personnels la concernant conformément à la Loi 25 en produisant une demande écrite à la personne responsable de la protection des renseignements personnels. En cas de demande de retrait, la personne responsable déterminera si les renseignements visés peuvent être retirés sans contrevenir aux lois et exigences qui régissent les opérations de l'EEC.

7. PROCESSUS DE PLAINTE

Les plaintes doivent être transmises par écrit à la personne responsable de la protection des renseignements personnels.

Maxime Boucher

maxime.boucher@eechicoutimi.com

8. INFORMATION RELATIVE À LA PRÉSENTE POLITIQUE

Toute question peut être transmise à la personne responsable de la protection des renseignements personnels. maxime.boucher@eechicoutimi.com

9. MODIFICATION DE LA POLITIQUE

L'EEC peut modifier la présente politique en publiant un avis sur son site Internet.

10. ENTRÉE EN VIGUEUR OU DE MISE À JOUR

La présente politique entre en vigueur le **13 avril 2026**.